Métropole Aix-
Marseille-Provence

Territoire
du Pays d'Aix

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX
SEANCE DU 22 JUIN 2022
PRESIDENCE DE MONSIEUR GÉRARD BRAMOULLÉ

2022_CT2_269

OBJET : Développement économique et emploi - Interventions économiques - Attribution de subventions aux associations à caractère économique

Le 22 juin 2022, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'école supérieure d'art Félix Ciccolini à Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée Monsieur le Président du Territoire, le 15 juin 2022, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents : BRAMOULLÉ Gérard - AMAR Daniel – AMIEL Michel – ARDHUIN Philippe – BARRET Guy – BIANCO Kayané – BONFILLON CHIAVASSA Béatrice – BOULAN Michel – BUCHAUT Romain – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAUVIN Pascal – CIOT Jean-David – CONTÉ Marie-Ange – CORNO Jean-François – DELAVET Christian – DESVIGNES Vincent – DI CARO Sylvaine – FERNANDEZ Stéphanie – FILIPPI Claude – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GARCIN Eric – GERARD Jacky – GRANIER Hervé – GRUVEL Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – HUBERT Claudie – JOISSAINS Sophie – KLEIN Philippe – LANGUILLE Vincent – MALLIÉ Richard – MARTIN Régis – MORBELLI Pascale – PAOLI Stéphane – PELLENC Roger – PENA Marc – POUSSARDIN Fabrice – ROVARINO Isabelle – RUIZ Michel – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – TAULAN Francis – VENTRON Amapola

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code général des collectivités territoriales : BENKACI Moussa donne pouvoir à TAULAN Francis – CANAL Jean-Louis donne pouvoir à BONFILLON CHIAVASSA Béatrice – DAGORNE Robert donne pouvoir à BOULAN Michel – MERCIER Arnaud donne pouvoir à BONFILLON CHIAVASSA Béatrice – PETEL Anne-Laurence donne pouvoir à KLEIN Philippe – SANNA Valérie donne pouvoir à GRANIER Hervé – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à JOISSAINS Sophie

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : BURLE Christian– CRISTIANI Georges – GOURNES Jean-Pascal – RAMOND Bernard – TERME Françoise – VINCENT Jean-Louis

Secrétaire de séance : BIANCO Kayané

Monsieur Roger PELLENC donne lecture du rapport ci-joint.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20220622-2022_CT2_269-DE
Date de télétransmission : 24/06/2022
Date de réception préfecture : 24/06/2022

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Développement économique et emploi
Interventions économiques

■ **Séance du 22 juin 2022**

05_2_02

■ Attribution de subventions aux associations à caractère économique

Monsieur le Président soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

L'aide aux acteurs économiques de proximité fait partie des outils de développement économique retenus par le Pays d'Aix.

A ce titre, ce dernier propose de soutenir un certain nombre d'associations à caractère économique qui mènent, à l'échelle du Pays d'Aix, des actions pertinentes, en cohérence avec les principaux axes de sa politique de développement économique :

1. **LA CREATION ET LE DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES,**

Ces associations ont pour vocation de proposer une assistance et un accompagnement aux porteurs de projets. Elles proposent un éventail de dispositifs capables d'évaluer la faisabilité du projet, sa fiabilité, sa viabilité… et permettent ainsi de limiter les risques d'échecs.

Chaque association a sa spécificité et une bonne connaissance des acteurs ce qui leur permet de cerner les besoins du porteur de projet et de le diriger jusqu'à son interlocuteur privilégié.

2. **LE SOUTIEN A L'INNOVATION ET AUX FILIERES D'EXCELLENCE,**

La politique de soutien aux filières d'excellence se caractérise par une politique d'accompagnement des pôles de compétitivité, structures créées à l'initiative de l'Etat. Mise en place en 2005, la politique des pôles de compétitivité a pour objectif de renforcer la compétitivité de l'économie française et de développer la croissance et l'emploi.

Elle encourage les démarches partenariales entre trois acteurs clés de l'innovation (les entreprises, les établissements de recherche et les organismes de formation), autour d'une stratégie commune, sur une thématique et un territoire donnés.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20220622-2022_CT2_269-DE
Date de télétransmission : 24/06/2022
Date de réception préfecture : 24/06/2022

3. LE DEVELOPPEMENT DES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES

Ces associations ont pour vocation de tisser sur les principales zones d'activités des réseaux d'échanges et d'informations, de mutualiser les offres de services (déchets, transports, sécurité, emplois...). Elles sont indispensables au bon fonctionnement d'une zone.

4. ANIMATIONS, COMMUNICATION, EVENEMENTS A CARACTERE ECONOMIQUE

Il s'agit de permettre à certaines associations de maintenir des événements associant le monde économique et qui procèdent de façon indirecte au rayonnement du Territoire.

Le présent rapport a pour objet l'attribution de subventions d'un montant total de **20 000 € aux trois associations suivantes :**

N°	Association	Type de subvention	Objet de l'action	Budget prévisionnel	Subvention sollicitée	Subvention proposée	Conv oui/non
AXE 1 : La création et développement des entreprises							
000001297	AUTOMOBILE CLUB AIXOIS	Action	Organisation d'actions à portée économique visant à stimuler la créativité et l'engagement des acteurs économiques sur le Territoire du Pays d'Aix.	20 000 €	10 000 €	7 000 €	non
Axe 4 : ANIMATIONS, COMMUNICATION, EVENEMENTS A CARACTERE ECONOMIQUE							
hors guichet unique	Groupement des industriels de la haute vallée de l'Arc	Action	Célébration des 60 ans de présence industrielle dans la Haute Vallée de l'Arc depuis la création de sa zone d'activité, une des plus anciennes de la région.	36 000 €	10 000 €	10 000 €	non
000001187	CEA CADARACHE	Action	Organisation de l'édition 2022 du « workshop Phisic » (évènement récurrent regroupant tous les 18 mois les grands acteurs académiques et industriels en provenance du territoire métropolitain, de France et d'Europe pour échanger sur les avancées dans le domaine de la sécurité matérielle. Evènement initié par l'équipe commune de recherche du CEA/Mines Saint Etienne (MSE)).	16 800 €	3 000 €	3 000 €	non
						20 000 €	

Conformément au Règlement Budgétaire et Financier de la Métropole, il est précisé que :

- La subvention versée au CEA de Cadarache fera l'objet d'un seul versement, sitôt effectué le contrôle de légalité de la délibération afférente par les services préfectoraux.

L'association a pour obligation de transmettre au plus tard dans les 3 mois suivant la fin de l'exercice 2022 :

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20220622-2022_CT2_269-DE
Date de télétransmission : 24/06/2022
Date de réception préfecture : 24/06/2022

- un compte de résultat final signé par le Président et le Trésorier
- un rapport qualitatif et quantitatif de l'action subventionnée

▪ Les subventions versées au Groupement des industriels de la Haute Vallée de l'Arc et à l'Automobile Club Aixois, feront l'objet de deux versements soit :
- un acompte de 80 % une fois la délibération exécutoire ;
- le solde de 20 % après production du compte de résultat final, signé par le Président et le Trésorier, et du rapport qualitatif et quantitatif de l'action subventionnée.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix,

Vu

- Le Code général des collectivités territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° 2010-A099 du Conseil communautaire de la CPA du 24 juin 2010 définissant de nouveaux critères d'attribution de subvention aux partenaires économiques ;
- La délibération n°FB 029-8299/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 adoptant le Règlement Budgétaire et Financier ;
- La délibération n°FBPA 063-10935/21/CM du Conseil de la Métropole du 16 décembre 2021 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays d'Aix ;
- L'avis de la Commission de Territoire Développement économique, emploi et agriculture du 9 juin 2022.

Ouï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant :

- La volonté du Pays d'Aix de soutenir un certain nombre d'associations à caractère économique qui mènent, à l'échelle de son territoire des actions pertinentes, en cohérence avec les principaux axes de sa politique de développement économique.

Délibère

Article 1 :
Est attribué aux trois associations suivantes un montant total de subventions de 20 000 € réparti comme suit :

- Automobile Club Aixois	7 000 €
- Groupement des Industriels de la Haute Vallée de l'Arc	10 000 €
- CEA de Cadarache	3 000 €

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20220622-2022_CT2_269-DE
Date de télétransmission : 24/06/2022
Date de réception préfecture : 24/06/2022

Article 2 :
Monsieur le Président du Territoire du Pays d'Aix ou son représentant est autorisé à signer tous les documents afférents à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 :
Les crédits nécessaires sont inscrits sur le budget de l'État Spécial de Territoire du Pays d'Aix en section de fonctionnement : Chapitre 65, Nature 65748, Fonction 61.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20220622-2022_CT2_269-DE
Date de télétransmission : 24/06/2022
Date de réception préfecture : 24/06/2022

METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS A CARACTERE ECONOMIQUE

L'aide aux acteurs économiques de proximité fait partie des outils de développement économique retenus par le Pays d'Aix.

A ce titre, ce dernier propose de soutenir un certain nombre d'associations à caractère économique qui mènent, à l'échelle du Pays d'Aix, des actions pertinentes, en cohérence avec les principaux axes de sa politique de développement économique :

- LA CREATION ET LE DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES,
- LE SOUTIEN A L'INNOVATION ET AUX FILIERES D'EXCELLENCE,
- LE DEVELOPPEMENT DES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES
- ANIMATIONS, COMMUNICATION, EVENEMENTS A CARACTERE ECONOMIQUE

Le présent rapport a pour objet l'attribution de subventions d'un montant total de **20 000 €** aux trois associations suivantes :

- Automobile Club Aixois	7 000 €
- Groupement des Industriels de la Haute Vallée de l'Arc	10 000 €
- CEA de Cadarache	3 000 €

La Commission de Territoire Développement économique, emploi et agriculture du 9 juin 2022 a donné un avis favorable au versement de ces trois subventions.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20220622-2022_CT2_269-DE
Date de télétransmission : 24/06/2022
Date de réception préfecture : 24/06/2022

3-2

Budget prévisionnel de l'action

Le total des charges doit être égal au total des produits.

Exercice 20 22

CHARGES DIRECTES	MONTANT[12]	RESSOURCES DIRECTES	MONTANT[12]
60 - Achats	€	70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	€
Achats stockés (matières premières, autres)	€	73 – Dotation et produits de tarification	€
Achats d'études et de prestations de services	€	74 – Subventions d'exploitation (13)	€
Achats de matériel, équipements et travaux	6100 €	État: préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	€
Achats non stockés (eau, énergie, fournitures)	€		€
Achats de marchandises	€		€
Autres achats	€		€
61 - Services extérieurs	€	Région(s)	€
Sous-traitance générale	€		€
Redevances de crédit-bail	€		€
Locations mobilières et immobilières	800 €	Département(s)	€
Charges locatives et de copropriété	€		€
Entretien et réparations	€		€
Primes d'assurances	500 €	TOTAL Métropole Aix Marseille Provence + Territoire(s)	€
Divers (études / recherches, documentation, colloques…)	€	Métropole Aix Marseille Provence (Échelon central)	€
62 - Autres services extérieurs	€	Territoire Marseille-Provence	€
Personnel extérieur	1500 €	Territoire du Pays d'Aix	€
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	€	Territoire du Pays Salonais	10000 €
Publicité, information et publications	4300 €	Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile	€
Transports de biens et transports collectifs du personnel	€	Territoire Istres-Ouest Provence	€
Déplacements, missions et réceptions	1000 €	Territoire du Pays de Martigues	€
Frais postaux et de télécommunications	300 €	Communes	€
Autres (travaux exécutés à l'extérieur etc…)	€		€
63 - Impôts et taxes	€		€
Impôts et taxes sur rémunérations	€		€
Autres impôts et taxes	€	Organismes sociaux (détailler) :	€
64 - Charges de personnel	€	Fonds européens	€
Rémunérations du personnel	4000 €	L'agence de services et de paiement	€
Charges sociales	1500 €	Autres établissements publics	€
Autres charges de personnel	€	Aides privées	€
65 - Autres charges de gestion courante	€	75 – Autres produits de gestion courante	3000 €
66 - Charges financières	€	Dont cotisations, dons manuels ou legs	€
67 - Charges exceptionnelles	€	76 – Produits financiers	€
68 - Dotation aux amortissements et provisions, engagements à réaliser sur ressources affectées	€	77 – Produits exceptionnels	€
69 - Impôts sur les bénéfices	€	78 – Reprises sur amortissements provisions	€
		79 - Transfert de charges	€

CHARGES INDIRECTES		RESSOURCES PROPRES AFFECTÉES	
Charges fixes de fonctionnement	€	fonds propres ACA	7000 €
Frais financier	€		€
Autres	€		€
TOTAL DES CHARGES	€	TOTAL DES PRODUITS	€

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES[14]			
86 - Emplois des contributions volontaires en nature	€	87 – Contributions volontaires en nature	€
Secours en nature	€	Bénévolat	€
Mise à disposition gratuite biens et prestations	€	Prestation en nature	€
Personnel bénévole	€	Dons en nature	€
TOTAL GENERAL DES CHARGES	20000	TOTAL GENERAL DES PRODUITS	20000

Fait à : aix en provence Le 28/03/2022

Signature du Président

Automobile Club d'Aix en Provence
7 Boulevard Jean Jaurès
13100 Aix en Provence
04 42 23 33 73
www.autoclubaix.com

Automobile Club d'Aix en Provence
Association
7 Boulevard Jean Jaurès
13100 Aix en Provence
04 42 23 33 73
www.autoclubaix.com

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20220622-2022_CT2_269-DE
Date de télétransmission : 24/06/2022
Date de réception préfecture : 24/06/2022

[12] Ne pas indiquer les centimes d'euros. [13] L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette information est renseignée. [14] Le plan comptable des associations, issu du règlement 2018-06 du 05 décembre2018, prévoit a minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité mais en engagements « hors bilan » et « au pied » du compte de résultat.

3-2 Budget prévisionnel de l'action

Le total des charges doit être égal au total des produits.

Exercice 20 22

CHARGES DIRECTES	MONTANT[12]	
60 - Achats		€
Achats stockés (matières premières, autres)		€
Achats d'études et de prestations de services		€
Achats de matériel, équipements et travaux		€
Achats non stockés (eau, énergie, fournitures)		€
Achats de marchandises		€
Autres achats		€
61 - Services extérieurs		€
Sous-traitance générale		€
Redevances de crédit-bail		€
Locations mobilières et immobilières		€
Charges locatives et de copropriété		€
Entretien et réparations		€
Primes d'assurances		€
Divers (études / recherches, documentation, colloques…)	23500	€
62 - Autres services extérieurs		€
Personnel extérieur		€
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires		€
Publicité, information et publications		€
Transports de biens et transports collectifs du personnel		€
Déplacements, missions et réceptions	2000	€
Frais postaux et de télécommunications		€
Autres (travaux exécutés à l'extérieur etc…)		€
63 - Impôts et taxes		€
Impôts et taxes sur rémunérations		€
Autres impôts et taxes		€
64 - Charges de personnel		€
Rémunérations du personnel	8500	€
Charges sociales	2000	€
Autres charges de personnel		€
65 - Autres charges de gestion courante		€
66 - Charges financières		€
67 - Charges exceptionnelles		€
68 - Dotation aux amortissements et provisions, engagements à réaliser sur ressources affectées		€
69 - Impôts sur les bénéfices		€
CHARGES INDIRECTES		
Charges fixes de fonctionnement		€
Frais financier		€
Autres		€
TOTAL DES CHARGES	36000	€
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES[14]		
86 - Emplois des contributions volontaires en nature		€
Secours en nature		€
Mise à disposition gratuite biens et prestations		€
Personnel bénévole		€
TOTAL GENERAL DES CHARGES	36000	

RESSOURCES DIRECTES	MONTANT[12]	
70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services		€
73 – Dotation et produits de tarification		€
74 – Subventions d'exploitation (13)		€
État: préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)		€
		€
		€
		€
Région(s)		€
	5000	€
		€
		€
Département(s)		€
	6000	€
		€
		€
TOTAL Métropole Aix Marseille Provence + Territoire(s)		€
Métropole Aix Marseille Provence (Échelon central)		€
Territoire Marseille-Provence		€
Territoire du Pays d'Aix		€
Territoire du Pays Salonais	10000	€
Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile		€
Territoire Istres-Ouest Provence		€
Territoire du Pays de Martigues		€
Communes		€
	6000	€
		€
		€
Organismes sociaux (détailler) :		€
Fonds européens		€
L'agence de services et de paiement		€
Autres établissements publics		€
Aides privées		€
75 – Autres produits de gestion courante		€
Dont cotisations, dons manuels ou legs		€
76 – Produits financiers		€
77 – Produits exceptionnels		€
78 – Reprises sur amortissements provisions		€
79 – Transfert de charges	4000	€
RESSOURCES PROPRES AFFECTÉES		€
		€
		€
		€
TOTAL DES PRODUITS	36000	€
87 – Contributions volontaires en nature		€
Bénévolat		€
Prestation en nature		€
Dons en nature		€
TOTAL GENERAL DES PRODUITS	36000	

Fait à : Rousset Le 28 mars 2022

Signature du Président

Cachet de l'association

GIHVA
GROUPEMENT DES INDUSTRIES DE LA HAUTE VALLEE DE L'ARC
Immeuble ASPLIR - Avenue Georges Vacher
13106 ROUSSET CEDEX
Tél. : 04 42 53 … - Fax : 04 42 29 08 04
E-mail : …

[12] Ne pas indiquer les centimes d'euros. [13] L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées. [14] Le plan comptable des associations, issu du règlement 2018-06 du 05 décembre2018, prévoit a minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité mais en engagements « hors bilan » et « au pied » du compte de résultat.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20220622-2022_CT2_269-DE
Date de télétransmission : 24/06/2022
Date de réception préfecture : 24/06/2022

C E A.

3-2 Budget prévisionnel de l'action

Le total des charges doit être égal au total des produits.

Exercice 20 22

CHARGES DIRECTES	MONTANT[12]
60 - Achats	
Achats stockés (matières premières, autres)	€
Achats d'études et de prestations de services	€
Achats de matériel, équipements et travaux	€
Achats non stockés (eau, énergie, fournitures)	€
Achats de marchandises	€
Autres achats	€
61 - Services extérieurs	€
Sous-traitance générale	9 000 €
Redevances de crédit-bail	€
Locations mobilières et immobilières	€
Charges locatives et de copropriété	€
Entretien et réparations	€
Primes d'assurances	€
Divers (études / recherches, documentation, colloques…)	€
62 - Autres services extérieurs	€
Personnel extérieur	7 200 €
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	€
Publicité, information et publications	€
Transports de biens et transports collectifs du personnel	€
Déplacements, missions et réceptions	600 €
Frais postaux et de télécommunications	€
Autres (travaux exécutés à l'extérieur etc…)	€
63 - Impôts et taxes	€
Impôts et taxes sur rémunérations	€
Autres impôts et taxes	€
64 - Charges de personnel	€
Rémunérations du personnel	€
Charges sociales	€
Autres charges de personnel	€
65 - Autres charges de gestion courante	€
66 - Charges financières	€
67 - Charges exceptionnelles	€
68 - Dotation aux amortissements et provisions, engagements à réaliser sur ressources affectées	€
69 - Impôts sur les bénéfices	€
CHARGES INDIRECTES	
Charges fixes de fonctionnement	€
Frais financier	€
Autres	€
TOTAL DES CHARGES	16 800 €

RESSOURCES DIRECTES	MONTANT[12]
70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	€
73 – Dotation et produits de tarification	€
74 – Subventions d'exploitation (13)	€
État: préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	€
	€
	€
	€
Région(s)	€
	€
	€
Département(s)	€
En attente	3 000 €
	€
TOTAL Métropole Aix Marseille Provence + Territoire(s)	€
Métropole Aix Marseille Provence (Échelon central)	€
Territoire Marseille-Provence	€
Territoire du Pays d'Aix	€
Territoire du Pays Salonais en attente	3 000 €
Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile	€
Territoire Istres-Ouest Provence	€
Territoire du Pays de Martigues	€
Communes	€
	€
	€
	€
Organismes sociaux (détailler) :	€
Fonds européens	€
L'agence de services et de paiement	€
Autres établissements publics	€
Aides privées CEA + MSE	3 300 €
75 – Autres produits de gestion courante Sponsoring industriels	7 500 €
Dont cotisations, dons manuels ou legs	€
76 – Produits financiers	€
77 – Produits exceptionnels	€
78 – Reprises sur amortissements provisions	€
79 – Transfert de charges	€
RESSOURCES PROPRES AFFECTÉES	
	€
	€
	€
TOTAL DES PRODUITS	16 800 €

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES[14]

86 - Emplois des contributions volontaires en nature	
Secours en nature	€
Mise à disposition gratuite biens et prestations	€
Personnel bénévole	€
TOTAL GÉNÉRAL DES CHARGES	

87 – Contributions volontaires en nature	
Bénévolat	€
Prestation en nature	€
Dons en nature	€
TOTAL GÉNÉRAL DES PRODUITS	

Fait à : CADARACHE Le 09/05/2022

Signature du Président

Jacques Vayron
Directeur du CEA Cadarache
10.5.2022

Cachet de l'association

Jacques Vayron
Directeur du CEA Cadarache

[12] Ne pas indiquer les centimes d'euros. [13] L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs pu[…] justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées [14] Le plan comptable d[…] décembre 2018, prévoit a minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité mais en engagement […]

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20220622-2022_CT2_269-DE
Date de télétransmission : 24/06/2022
Date de réception préfecture : 24/06/2022

2022_CT2_269

OBJET : Développement économique et emploi - Interventions économiques - Attribution de subventions aux associations à caractère économique

Vote sur le rapport

Inscrits	58
Votants	52
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	52
Majorité absolue	27
Pour	52
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :
Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :
Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :
Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :
Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents

Gérard BRAMOULLÉ

Signé, le 23 JUIN 2022

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20220622-2022_CT2_269-DE
Date de télétransmission : 24/06/2022
Date de réception préfecture : 24/06/2022